

En visioconférence, le 14 avril 2022

COMPTE RENDU

Réunion du : 14 avril 2022

Objet : Conseil académique en formation plénière (CAC) sur le campus de Marne-la-Vallée

Étaient présents

Président : M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Alain BOUSCAYROL et de M. Éric CHARMES),

Collège A, ayant voix délibérative :

Mme Corine MAITTE,
Mme Florence MERLEVÈDE,
M. Pierre-Jean ARNOUX, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Olivier CALVET et de Mme Camille DULOR),
Mme Véronique BOUTEILLER,
M. Pascal UGHETTO,
Mme Mélika BEN SALEM, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Jean-Christophe NOVELLI),
M. Éric ALONZO,
Mme Céline LÉONARD,
Mme Odile ABRAHAM, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Malal KANE),
M. Nicolas HAUTIERE, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Paola PELLEGRINI),
Mme Valérie RENAUDIN, ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Armelle CHABOT et de Mme Hasnaa ANISS),
Mme Eva DOKLADALOVA,
M. Majdi HOCHLAF, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Laurent LEBOUÇ).

Collège B1, ayant voix délibérative :

Mme Emmanuel KEITA, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. MIGUEL ORTIZ et de M. Lionel COURCHINOX),
Mme Faten BEN SLIMANE,
M. Matthieu DELAGE présent à partir de 13h15 et ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Claire HANCOCK),
Mme Aurélie DELEMARLE,
M. Olivier BROSSARD,
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,
M. Éric INCERTI,
M. Bernard LATORRE, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Anne-Sophie EVRARD),
M. Gwendal SIMON,
M. Yoan PECHAUD présent jusqu'à 16h25,
Mme Florence ROUYER.

Collège B2, ayant voix délibérative :

M. Lionel DUTHEIL, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Dimitri DENELEE),
Mme Laurence VIGIER présente à partir de 14h,
Mme Anne-Laure LOZANO, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Kheireddine REZIOUK).

Collège C, ayant voix délibérative :

M. Fériel GOULAMHOUSSEN présent à partir de 13h30 et ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Emmanuel CONSTANT et de Mme Laurence VIGIER jusqu'à 14h),
Mme Myriam EVENNOU, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Florence JACQUINOD),
Mme Aline ALAUZET,
M. Guillaume ATGER.

Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :

Mme Enora LORCY, ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Clémence VESSELLE et de M. Théophile GRAPPE),
Mme Inès PASQUIER, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Thibault COLCHEN),
M. Dorian BARITEAU.

Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative :

M. Roland PANZOU présent jusqu'à 13h25,
Mme Rosa MASKRI,
M. Robin MANEVY suppléant présent, ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Margot CHATELET et de M. Roland PANZOU à partir de 13h25),
Mme Yasmine HADDAD suppléante présente, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Loris VERRON).

Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :

M. Frédéric AQUILINA,
Mme Céline BONHOMME,
Mme Maria EKSTROM.

Représentante de personnel désignée par tirage au sort :

Mme Malika GRIM-YEFSAH.

Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative

Mme Valérie BAUDÈRE,
Mme Sandra VIÉ,
M. Jean MAIRESSE,
M. Didier DEGNY,
Mme Corinne BLANQUART,
M. Frédéric MORET,
M. Venceslas BIRI,
M. Serge PIPERNO,
Mme Isabelle NAVIZET,
Mme Karine MAROT,
Mme Cécile DORIONS,
M. Pascal ODOT,
Mme Stéphanie NEIBECKER,
Mme Gabriela ROZNIECKA.

Assistaient également à la séance :

M. Frédéric BOURQUIN.

Rédacteur Ubiquus : Mme Marie CORNU.

Ordre du jour

I. BUDGET / RH

1) Liste des rapporteurs pour le repyramidage (vote)

II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

2) Comptes-rendus des conseils académiques du 27 janvier et du 17 février 2022 (vote)

III. GOUVERNANCE

3) Actualité générale de l'établissement (information)

IV. BUDGET / RH

4) Point d'avancement du travail sur les décrets de la LPR (information)

5) Chaires de professeur junior (avis)

V. STRATEGIE ET PROSPECTIVE

6) Projet I-Site - phase 2 (information)

VI. RECHERCHE

7) Politiques Doctorales - co-accréditations - Point d'avancement (information)

8) Politiques Doctorales - éléments de politiques doctorales et chantiers à mener (information)

9) Présentation de la mission de préfiguration du VP délégué à l'Innovation (information)

VII. FORMATION

10) Arbitrage Actions incitatives en pédagogie du 2nd semestre 2022 (AIP S2 2022) (vote)

11) Evolution de l'offre de formation (vote) :

- a) 2022/2023 : Demande d'ouverture d'une Certification universitaire "Cours de FLE en ligne pour débutant"
- b) 2022/2023 : Demande de fermeture du Diplôme universitaire Management des projets d'espaces de travail

12) Règlement des études 2022/2023 (vote) :

- a) Modalités de contrôle des connaissances (MCC) générales CU, DU, DAEU, L, LP, M
- b) Règlement des études général des diplômes d'ingénieurs (REGDI)
- c) Modalités pédagogiques spéciales et contrat pédagogique
- d) Règlement des examens
- e) Règlement des jurys

VIII. VIE ETUDIANTE

13) Plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante (information)

IX. ESPACE INFORMATIF

14) Bilans des projets Bonus qualité enseignement (BQE) du 2nd semestre 2021

15) Mise à jour de la charte de l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants

Le quorum étant atteint avec 59 membres, 39 présents et 20 membres représentés, le président ouvre la séance à 13 heures 05.

BUDGET / RH

1. Liste des rapporteurs pour le repyramidage

Gilles ROUSSEL rappelle que les repyramidages permettent à des maîtres de conférences HDR de devenir professeurs des universités. Au titre de 2021 et 2022, le Conseil d'Administration a validé les sections concernées par les 5 postes attribués à l'université. Il s'agit aujourd'hui de valider la liste des rapporteurs pour chacun des postes ouverts :

PROMOTIONS INTERNES_REPYRAMIDAGE 2021 et 2022 : DESIGNATION DES RAPPORTEURS

SECTIONS	RAPPORTEURS INTERNES	RAPPORTEURS EXTERNES
6e - Sciences de gestion	CHEVRIER Sylvie - PR 6e section	URIEN Bertrand - PR 6e section (Univ. de Bretagne Occidentale)
22e - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique	VADELORGE Loïc - PR 22e section	AMBROISE-RENDU Anne-Claude - PR 22e section (UVSQ)
27e - Informatique	NICAUD Cyril - PR 27e section	TISON Sophie - PR 27e section (Université de Lille)
35e - Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	GAUTRON Laurent - PR 35e section	JACQUEMOUD Stéphane - PR 35e section (Université de Paris)
60e - Mécanique, génie mécanique, génie civil	DESCELIERS Christophe - PR 60e section	ZAHROUNI Hamid - PR 60e section (Université de Lorraine)

La liste des rapporteurs pour le repyramidage au sein de l'Université Gustave Eiffel a reçu un avis favorable à la majorité, soit 49 « pour », 10 « abstentions » des membres présents et représentés.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

2. Comptes rendus des conseils académiques du 27 janvier et du 17 février 2022

Le compte rendu du conseil académique du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité, soit 59 membres présents et représentés.

Le compte rendu du conseil académique du 17 février 2022 est approuvé à la majorité soit 58 « pour » et 1 « abstention » des membres présents et représentés.

GOUVERNANCE

3. Actualité générale de l'établissement

Gilles ROUSSEL signale une reprise du Covid, dont le nombre de cas se rapproche des niveaux de mars, mais reste néanmoins contrôlé. A ce jour, 4 formations ont basculé en distanciel, en plus des 6 déjà placées sous cette configuration en mars.

Plusieurs chercheurs ukrainiens ont demandé à être accueillis en France, mais l'université ne dispose d'aucune demande à ce jour.

Concernant Parcoursup, le nombre de candidatures a augmenté cette année d'environ 15 % sur le périmètre des licences et DUT. Il a légèrement baissé pour la première année de l'ESIEE Paris et s'est stabilisé à l'ENSG pour le diplôme de géomètre.

Pour ce qui est du projet I-Site, il reste à préciser les modalités d'utilisation des 9 millions d'euros de financement annuels.

Enfin, la feuille de route et le contrat de site validés 2 ans auparavant viennent finalement d'être signés.

4. Point d'avancement du travail sur les décrets de la LPR

Prime individuelle C3

Frédéric MORET explique que, dans le cadre du nouveau régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC), la prime individuelle C3 vient se substituer à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR). Le budget afférent augmente en 2022 pour atteindre 113 392 euros et donne *a priori* lieu à un versement rétroactif. Le ministère recense la création de 25,1 primes individuelles, soit près de 4 300 euros par personne.

Il est possible d'y ajouter les PEDR qui peuvent être touchées en 2022, portant le total disponible à 139 722 euros, correspondant à environ 40 bénéficiaires potentiels.

Les délais restreints n'ont pas permis de tenir de vote, les lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles s'appliquent donc en 2022. Toutefois, des LDG locales seront proposées au CA de juin.

En outre, le groupe de travail a évoqué plusieurs éléments :

- Absence de cumul entre valorisation des activités collectives relevant de l'indemnité fonctionnelle et prime individuelle, pour valoriser avant tout l'investissement pédagogique et l'activité scientifique ;
- Définition d'un ou 2 niveaux de primes (le groupe de travail étant favorable à un niveau unique) ;
- Prise en compte du critère sur l'investissement dans les tâches d'intérêt général ;
- Pondération des avis locaux et du CNU ;
- Prise en compte des autres critères : genre, statut, discipline, avancement dans la carrière, etc.

La commission des carrières des enseignants-chercheurs (CCEC) a tâché de définir 2 rapporteurs pour chaque dossier déposé. Elle doit rendre un avis après avoir reçu l'avis de 2 rapporteurs de rang au moins égal à celui du candidat.

Environ 40 demandes de PEDR sont reçues chaque année. Actuellement, la répartition est la suivante :

- 79 enseignants-chercheurs (dont 19 sortants) ;
- 48 maîtres de conférences ;
- 31 professeurs ;
- 5 DEG, 31 SHS, 33 ST.

Les candidatures PEDR sont en légère hausse au titre de l'année 2022 et se décomposent ainsi :

- 62 enseignants-chercheurs ;
- 44 maîtres de conférences ;
- 18 professeurs ;
- 9 DEG, 23 SHS, 30 ST.

Majdi HOCHLAF regrette la complexité du processus et la baisse de PEDR des catégories A, désormais inférieure à 7 000 euros.

Frédéric MORET confirme que le niveau de primes baissera pour éviter de diminuer le nombre de bénéficiaires.

Mélika BEN SALEM demande si la dernière sous-composante de la prime individuelle peut se cumuler avec la première ou la deuxième.

Frédéric MORET répond négativement.

Mélika BEN SALEM s'étonne que l'avis soit demandé en interne et non au niveau du CNU.

Gilles ROUSSEL souligne que le décret impose un avis interne, avant un avis du CNU.

Corine MAITTE suggère en ce cas de rendre d'office un avis favorable.

Gilles ROUSSEL souhaite au contraire laisser la place au débat.

Enora LORCY se questionne sur la définition de « critère de genre ».

Frédéric MORET indique que la mention du genre sert à éviter les écarts de proportions entre hommes et femmes.

Lionel DUTHEIL ajoute que le décret stipule que l'avis est donné d'office, en l'absence d'avis du CNU. Il est donc possible de rendre en local un avis identique aux collègues.

Par ailleurs, il s'enquiert du niveau de prime individuelle retenu en 2022.

Frédéric MORET répond que ce point sera abordé en groupe de travail et précise que les LDG appliquées en 2023 seront anticipées ; les LDG 2022 en seront le reflet.

Lionel DUTHEIL sollicite des détails sur la mensualisation.

Frédéric MORET explique que la mensualisation s'appliquera dès janvier 2023, si les modalités techniques le permettent.

Lionel DUTHEIL pointe le manque d'informations du transfert d'une partie des primes PEDR au niveau statutaire.

Frédéric MORET précise que l'indemnité de grade, qui concerne tous les niveaux, augmentera normalement jusqu'à 7 000 euros d'ici la fin du plan.

Véronique BOUTEILLER demande une liste exhaustive des primes et des cas dans lesquels les collègues peuvent candidater.

Frédéric MORET répond que la candidature est individuelle et doit être justifiée, le formulaire étant rédigé par les RH du ministère. En tous les cas, 2 minimas et 2 maximas sont définis et le groupe de travail souhaite éviter de mélanger valorisation du travail au sein de l'université et travail individuel.

Prime fonctionnelle C2

Frédéric MORET rappelle que la politique d'établissement votée l'an passé initie, pour les enseignants-chercheurs, des mesures qui relèvent de plusieurs dispositifs dans d'autres universités :

- PRP (primes de responsabilité pédagogique) ;
- PCA (primes de charges administratives) ;
- Référentiel horaire des activités.

A noter, la composante fonctionnelle du RIPEC se substitue uniquement aux 2 premiers éléments. En 2022, aucune dotation spécifique n'a été reçue pour l'indemnité fonctionnelle, mais une montée en puissance pourrait être prévue ultérieurement.

Le groupe de travail a aussi abordé diverses questions :

- Aménagement du système actuel face à la réglementation ;
- Mensualisation,
- Cotation des fonctions selon les 3 groupes définis par le décret.

Les idées actuellement à l'étude sont les suivantes :

- Concentrer le C2 sur un nombre limité de personnes, comme demandé au décret, en définissant des fonctions rentrant dans 3 groupes :
 - o Groupe 1 : responsables de mentions de diplômes, chargés de mission ;
 - o Groupe 2 : chefs de département IUT, VP adjoints ;
 - o Groupe 3 : directrices et directeurs de composantes VP ;
- Conserver le système actuel d'attribution aux composantes de points, en fonction des effectifs (étudiants ou chercheurs), des diplômes opérés ;
- Panacher des points entre le système RIPEC et la politique pour permettre aux attributaires du RIPEC d'utiliser les points pour diminuer leur service.

Gilles ROUSSEL précise que seuls les enseignants-chercheurs sont concernés par ce système.

Mélika BEN SALEM demande si les directeurs de composantes peuvent toujours répartir leurs points.

Gilles ROUSSEL répond qu'une partie restera fixe, mais que l'autre sera attribuée à la composante et pourra donc être destinée à une autre personne.

Frédéric MORET ajoute que les points particuliers sont discutés avec la RH.

Lionel DUTHEIL demande si les niveaux de répartition actuels seront conservés.

Frédéric MORET répond qu'aucune diminution ne sera appliquée et que les niveaux de base seront conservés. Seuls quelques points pourront être ajoutés au niveau des composantes. Tout dépendra finalement des arbitrages budgétaires.

Majdi HOCHLAF suggère d'attribuer les mêmes primes aux composantes que dans le groupe 1, dès qu'un parcours s'ouvre.

Frédéric MORET convient que cette hypothèse peut être envisagée, sachant qu'il faut attribuer à la composante un certain nombre de points, auxquels s'ajoutent 20 % au titre de la politique de cette composante. L'université préfère que les décisions s'opèrent au niveau de la composante plutôt qu'au niveau central. *In fine*, 70 % des collègues bénéficieront toujours de primes dans les composantes.

Gwendal SIMON demande de revoir les points primes à la hausse.

Frédéric MORET rappelle qu'ils ont tout de même augmenté depuis des années, mais concède que l'arbitrage reste compliqué.

Véronique BOUTEILLER demande si la prime qui y est rattachée avoisine 1 500 euros.

Frédéric MORET précise qu'un point équivaut à environ 40 heures d'équivalent TD. Ce système de points peut sembler obscur, mais constitue une forme de monnaie d'échange entre les enseignants-chercheurs qui disposent ainsi d'une base commune.

Gilles ROUSSEL souligne que la volumétrie financière sera amenée à augmenter.

Lionel DUTHEIL note que les propositions du groupe de travail RIPEC ont été prise en compte et remercie la présidence.

5. Chaires de professeur junior

Gilles ROUSSEL rappelle que les chaires de professeur junior constituent une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement permettant, à son terme, et après évaluation de l'agent par une commission de titularisation, d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps de professeur d'université. Outre le financement du poste et un emploi supplémentaire, la chaire s'accompagne d'un financement de l'ANR de 200 000 euros.

Au sein de l'université, trois demandes de créations de chaire de type professeur des universités ont été communiquées au MESRI, ainsi que 5 demandes de DR du Développement Durable, sachant que certaines composantes ont refusé d'en remonter. Le projet de chaire « simulations numériques innovantes pour les matériaux de la construction durable » (PU) porté par le laboratoire NAVIER a été sélectionné suite aux arbitrages ministériels.

La chaire ajoute un emploi supplémentaire au plafond d'emploi de l'université et s'adresse aux professeurs juniors postés en amont en CDD de 3 ans et délivrant un enseignement d'au moins 64 heures.

Corine MAITTE exprime son opposition face au système et signale que les laboratoires n'ont d'ailleurs proposé aucun poste en signe de protestation.

Par ailleurs, elle demande si d'autres établissements ont opté pour le même modèle, car la chaire fait parfois l'objet de détournements et ne bénéficie ainsi pas aux profils juniors.

Gilles ROUSSEL l'ignore, mais souligne que la plupart des présidents d'université ne demandent pas l'avis des conseils académiques sur la question.

Corine MAITTE préconise de définir un nombre précis d'heures d'enseignement pour tous les contrats.

Gilles ROUSSEL souligne qu'il n'est pas prévu de modifier les fiches et que ces contrats présentent une durée réduite au minimum, en vue de rester dérogoires.

Aurélie DELEMARLE souhaite connaître les motivations des jurys, ainsi que le retour des candidatures de l'ESIEE Paris.

Gilles ROUSSEL ne dispose d'aucun retour des 2 candidatures faisant intervenir partiellement l'ESIEE Paris.

Gwendal SIMON s'enquiert de la gestion de la cohabitation entre collectifs de travail et collègues extérieurs disposant d'heures réduites, qui semble poser les prémices de la modulation de services.

Gilles ROUSSEL rappelle que la présidence de France Universités (anciennement la Conférence des présidents d'université) a demandé d'augmenter le nombre de postes « classiques », mais que la loi en a décidé autrement.

Concernant la différence de volumétrie et d'enseignement, les statuts diffèrent déjà entre enseignants-chercheurs et chercheurs. La différence de fonctionnement est donc déjà présente et fait la richesse de l'établissement. Quoi qu'il en soit, il faut éviter de ne pas ébranler les dispositifs existants et de considérer qu'il s'agit d'un emploi supplémentaire pour l'établissement.

Lionel DUTHEIL s'enquiert des retours des candidatures de DR.

Gilles ROUSSEL indique que ce point est en réflexion au niveau du Ministère de la Transition écologique (MTE), sachant que la répartition n'a pas été effectuée pour le MTE.

Lionel DUTHEIL regrette que l'avis du CAC n'ait pas été sollicité en amont et s'étonne qu'en parallèle, l'université n'ait pas créé d'emplois cette année, mais simplement republié des postes de maîtres de conférences.

Gilles ROUSSEL précise qu'un poste a été créé.

Odile ABRAHAM s'enquiert du fonctionnement de la mesure dans les campus.

Gilles ROUSSEL indique que les demandes concernaient plutôt des profils de directeurs de recherche, avec la possibilité d'un enseignement à distance.

Virginie COLLINS-DENIAU demande si ce processus pourrait concerner des personnes non titularisées.

Gilles ROUSSEL confirme que c'est prévu en théorie. Il pourrait s'agir de maîtres de conférences souhaitant passer leur HDR en 3 ans avec seulement 64 heures d'enseignement.

Virginie COLLINS-DENIAU souligne la difficile articulation entre enseignement et préparation de la HDR, d'autant que rien n'indique ce qui conditionnera la titularisation.

Gilles ROUSSEL assure qu'un jury de titularisation décidera *in fine* de ces questions. Ici, le manque de lisibilité du système est dû à l'imposition d'un calendrier restreint.

Fériel GOULAMHOUSSEN demande si le professeur sera titularisé à l'issue du contrat de 3 ans.

Gilles ROUSSEL acquiesce.

Lionel DUTHEIL regrette de proposer une embauche de contractuels plutôt que de titulaires.

Majdi HOCHLAF demande si le collègue devra justifier de ses capacités administratives.

Gilles ROUSSEL le confirme.

Frédéric MORET précise que tous les souhaits seront indiqués au contrat.

Lionel DUTHEIL demande que des leçons soient tirées du processus d'attribution des chaires de professeur junior qui ont été attribuées cette année.

La proposition de profil de poste relatif à la chaire de professeur junior attribuée à l'Université Gustave Eiffel, a reçu un avis favorable à la majorité, soit 46 « pour », 9 « abstentions » et 9 « contre » des membres présents et représentés.

STRATEGIE ET PROSPECTIVE

6. Projet I-Site - phase 2

Corinne BLANQUART indique que le projet I-Site a désormais l'assurance de 9 millions d'euros annuels sans limitation de durée. Il revient à présent à l'université, en lien avec son partenaire du consortium, d'en déterminer la répartition, sans rendre compte à l'ANR, avec toutefois un suivi par l'HCERES des établissements uniquement sur le contenu et le bilan des actions menées. Il est également demandé de mettre en place l'équivalent d'un comité scientifique extérieur. L'ambition de l'I-Site phase 2 reste bien de soutenir des trajectoires innovantes, hors du fonctionnement courant, avec un comité de pilotage comme instance spécifique de validation.

La mise en œuvre opérationnelle de l'I-Site 2 cherche à gagner en efficacité et à apporter du soutien directement aux composantes. L'I-Site doit démontrer son utilité au plus près des composantes, tout en poursuivant la transformation de l'établissement. Il est ainsi proposé de recentrer divers dispositifs autour de quelques blocs.

L'université souhaite pour ce faire créer un guichet unique permettant la soumission de projets au fil de l'eau, sans le cadrage des appels à projets. Une part importante du budget doit également aider les composantes en leur mettant à disposition des moyens permettant notamment des recrutements en CDD, et pour mener à bien des projets innovants ou dégager du temps pour les mener. Il est aussi prévu de financer des décharges pédagogiques ou de recherche via le financement de vacataires et/ou d'ATER.

Les moyens I-Site serviraient par ailleurs à financer des contrats doctoraux, ainsi que l'animation scientifique et pédagogique.

Les projets soumis au guichet unique seront découpés en 3 catégories selon le montant d'aide demandé :

- « petit projet » : demande inférieure à 50 000 euros ;
- « moyen projet » : demande comprise entre 50 000 et 250 000 euros ;
- « gros projet » : demande supérieure à 250 000 euros.

Les projets peuvent être soumis par des usagers du consortium, des groupes d'usagers ou encore des services/composantes/VP. Les porteurs doivent être membres d'un établissement du consortium.

Valérie RENAUDIN approuve l'idée d'un guichet unique et du financement de contrats doctoraux, mais souhaite préciser la nature de ces projets innovants. De plus, la dimension multidisciplinaire représente un réel défi, mais l'ouverture à l'externe offre d'intéressantes perspectives.

Néanmoins, elle doute que l'attribution d'un stage pour les CRDR soit à même de compléter les activités de recherche ou de soulager la charge de travail.

Corinne BLANQUART en convient, il faudra trouver les dispositifs pertinents permettant des décharges pour les chercheurs.

Mathieu DELAGE demande si certains appels à projets pourront être plus longs et s'enquiert des moyens d'animation du projet I-Site.

Corinne BLANQUART explique d'une part que les projets pourront s'inscrire dans le temps long, puisqu'ils sortent de la contrainte des appels à projets. Par ailleurs, la capitalisation et l'animation scientifique autour de ces projets sont des enjeux centraux, avec des choses qui ont commencé à être initiées courant 2021 mais pour lesquelles des moyens complémentaires vont être dédiés.

Gilles ROUSSEL souhaite effectivement trouver le bon équilibre entre ces organisations particulièrement disparates au sein de l'université.

Pascal UGHETTO demande si les phases de soumission seront lissées sur l'année.

Il souhaite savoir qui constitue et anime le guichet unique, afin d'éviter d'éventuels reproches sur l'opacité de son fonctionnement.

Enfin, il demande si le dispositif se basera sur des principes existants et si l'université communiquera prochainement sur la question.

Corinne BLANQUART assure que l'université doit préciser ces différents points avant le lancement du guichet et communiquer clairement sur son fonctionnement. Pour ce qui est d'un éventuel lissage, les premiers projets seront les premiers étudiés. Des enveloppes pourraient toutefois être prévues par trimestre, avec toutefois la possibilité de réétudier les projets non retenus lors de la relève suivante.

Gilles ROUSSEL souligne le caractère pluriannuel des budgets.

Mélika BEN SALEM demande un renforcement des moyens RH et souligne le manque de viviers en licence.

Frédéric MORET reconnaît d'importantes disparités et rappelle qu'en l'absence de vivier, des CDD d'enseignants sont parfois recrutés.

Véronique BOUTEILLER suggère de renforcer les moyens informatiques et électroniques, en plus des RH. Ce dispositif pourrait également renforcer les postes postdoctoraux de recherche à long terme qui manquent actuellement de candidats.

Corinne BLANQUART confirme que ces propositions peuvent être soumises au guichet unique.

Véronique BOUTEILLER indique que les DR souffrent d'une réelle charge de travail et que les effectifs existants nécessitent d'être pérennisés.

Majdi HOCHLAF rappelle le besoin d'articulation entre charges pédagogiques et composantes. Il demande comment s'opérera la décision finale avec le COPIL.

Gilles ROUSSEL assure que les composantes de formation disposeront de moyens adaptés.

Véronique BOUTEILLER souhaite savoir comment sera prise en compte la dimension internationale.

Corinne BLANQUART répond que des projets internationaux peuvent tout à fait être soumis au guichet unique.

La séance est suspendue de 15 heures 15 à 15 heures 35.

RECHERCHE

7. Politiques Doctorales - co-accréditations - Point d'avancement

8. Politiques Doctorales - éléments de politiques doctorales et chantiers à mener

Ces points sont traités conjointement.

Serge PIPERNO indique que l'idée générale qui sous-tend notre politique de demandes de co-accréditations est d'insérer les doctorants et doctorants de l'université dans des dispositifs locaux au plus près des différents campus. À ce jour, la situation est la suivante :

Campus	ED	HDR	CD fléchés	Date de co-accréditation visée	Commentaires
Marne	CS MSTIC OMI SIE VTT	215	30	Déjà effective sur 2022-2025	RAS
Nantes	SPI (SIS)	32	4,5	2022-2026	Discussion bien engagée, Univ. Eiffel mentionnée dans dossiers HCERES, en bonne voie
	MaSTIC 3MG	8			
Lille	ENGSYS MADIS SESAM	14		Déjà effective sur 2022-2025	RAS
Lyon	MEGA	21	3	2022-2026	Discussion bien engagée, Univ. Eiffel mentionnée dans dossiers HCERES, en bonne voie
	NSCO	4		2022-2026	Discussion bien engagée, Univ. Eiffel mentionnée dans dossiers HCERES, en bonne voie
	EDISS	1		2022-2026	Evoqué avec l'ED. Contexte plus fragile et retard dans la transmission d'information. Si co-accréditation, repoussée à 2023/2024.
	EPIC	1		Non engagé	
Méditer.	SMH	6	1	2022-2024	Discussion bien engagée, projet de convention à établir pour demande au fil de l'eau
	ECS	1			Evoqué avec AMU
Satory	3CH	5			Evoqué avec UP
	STIC, EOBE	6		Non engagé	

Nicolas HAUTIERE demande de ne pas oublier d'intégrer la composante de psychologie de Marne-la-Vallée au dispositif.

Serge PIPERNO assure que c'est déjà bien pris en considération.

L'université a repris la délivrance du doctorat dès sa création. Elle a dû redémarrer un ensemble d'activités qui n'étaient pas opérées par ses anciennes composantes, puisque même l'ex-Upem déléguait la compétence doctorale à la ComUE Université Paris-Est.

Cette reprise du doctorat représente donc une activité supplémentaire pour l'université (essentiellement sur le campus de Marne-la-Vallée en 2021) qui comptabilise près de 50 docteurs en 2021. De plus, les décisions de l'établissement concernant le doctorat ne peuvent pas être déléguées à des collèges doctoraux partagés, et parmi celles-ci certaines décisions sont soumises à l'avis du Conseil académique. Il faut signaler aussi l'activité de la vice-présidence International qui est chargée de négocier les thèses en cotutelle.

Le travail restant est conséquent, même si quelques avancées sont à noter sur les aspects RH. En parallèle, un renfort serait apprécié pour aider à homogénéiser les pratiques et l'utilisation de nouveaux systèmes d'information sur les différents campus.

Valérie RENAUDIN demande qui gèrera l'inscription des étudiants de l'Université Gustave Eiffel à la prochaine rentrée.

Serge PIPERNO indique que l'inscription s'effectuera à distance dans le système d'information local des écoles doctorales, puis dans le système de la scolarité générale de l'université.

Valérie RENAUDIN souhaite savoir comment seront pris en compte les co-financements des régions dans le comptage des contrats affectés ou fléchés.

Serge PIPERNO répond qu'ils seront pris en compte si les personnes candidatent aux auditions des écoles doctorales ou du concours national. Il est aussi envisagé de récupérer certains désistements après accord de la commission spécialisée recherche et innovation.

Gilles ROUSSEL précise que les écoles doctorales traiteront les candidats en co-financement comme les autres. En cas de dégageant de financements supplémentaires, la question sera portée au CAC qui choisira en priorité l'école doctorale initiale. En tous les cas, l'université n'aura pas à traiter des aspects financiers.

Valérie RENAUDIN regrette le manque de cohérence des moyens de recrutement des doctorants. De même, les calendriers sont imprécis et les informations pas systématiquement partagées.

Serge PIPERNO demande qu'on lui remonte directement les questions.

Lionel DUTHEIL souhaite détailler la nature de l'accompagnement RH pour répondre aux difficultés remontées de paiement et de délais.

Gilles ROUSSEL ne relève pour sa part aucune problématique de financement.

9. Présentation de la mission de préfiguration du VP délégué à l'Innovation

Frédéric BOURQUIN explique que l'urgence climatique représente un enjeu essentiel. En France, une stratégie bas carbone impose, dans certains secteurs, zéro émission d'ici 2050, mais les progrès restent assez lents à ce stade.

Cette stratégie offre deux pistes :

- développer la recherche fondamentale et appliquée sur les besoins d'une société bas carbone ;
- augmenter le nombre d'entreprises innovantes diffusant les innovations à grande échelle.

Parmi les 19 stratégies du volet dirigé du PIA4, l'université est missionnée pour animer la communauté de recherche autour de la ville durable, des bâtiments innovants ou encore de la décarbonation des mobilités. Cette année, l'Université Gustave Eiffel s'est avant tout penchée sur les questions de maturation technologique en lien avec la mobilité et la ville, au travers du projet SanCity.

L'ambition consiste à devenir en dix ans un acteur majeur de la production de connaissances innovantes et disruptives sur les défis complexes de la ville et proposer des solutions s'appuyant sur :

- un haut niveau d'interdisciplinarité ;
- une approche multi-échelle ;
- un ensemble unique d'infrastructures de recherche de classe mondiale ;
- une innovation ouverte en partenariat avec le monde socio-économique.

L'innovation relève de la création de services à la société répondant aux enjeux sociétaux majeurs et s'appuyant sur une activité économique liée à une commande solvable. Elle se décline en 3 modalités :

- La Deep Tech consiste à produire des services après des recherches longues, en relation directe avec des entreprises selon le concept de co-maturation.
- Les plateformes expérimentales permettent de transformer des expériences en start-up ou en concepts tels que le manège de fatigue. Elles impliquent donc de collaborer avec des acteurs locaux (EcoLab, campus industriel, etc.).
- L'évaluation suppose de disposer de certains savoir-faire pour comprendre le cheminement des idées dans la société jusqu'à la production de produits et services.

Cette politique d'innovation devra ainsi s'appuyer sur les laboratoires, ainsi que les partenaires académiques et socio-économiques. Elle implique également des rencontres avec les laboratoires pour entretenir un panorama dynamique de projets. Il conviendra aussi de valoriser les innovations de l'université auprès des écosystèmes, notamment régionaux, tout en assurant la connexion aux écosystèmes nationaux et internationaux grâce à des financements de start-ups (Pioneer, LIA, etc.).

A la faveur de l'appel à projets PREMAT-MAT France 2030, l'Université Gustave Eiffel a proposé de piloter un consortium d'une quinzaine d'établissements en vue du lancement de 250 projets de prématuration sur les 6 ans à venir. Il reste encore à déterminer les modalités d'organisation de la valorisation et le transfert technologique.

En outre, le fait que l'innovation soit rattachée à la vice-présidence recherche souligne l'importance du socle scientifique.

Enfin, ce projet soulève la question des effectifs. Certains volontaires contribuent déjà au projet, mais ils devront être épaulés par une équipe plus complète, pour comprendre le rôle de l'établissement dans la transformation de la société.

Valérie RENAUDIN sollicite des précisions sur « Campus Indus ».

Frédéric BOURQUIN répond que cette démarche nantaise, encore en réflexion, envisage la création d'un campus rassemblant des industriels.

Valérie RENAUDIN demande s'il s'agit d'une pépinière à start-ups.

Frédéric BOURQUIN répond que le cadre est plus large.

Corine MAITTE note que la présentation liste des innovations de la circulation routière, pourtant amenée à se réduire, mais pas les circulations collectives.

Frédéric BOURQUIN assure que plusieurs entreprises s'attachent à la mobilité ou à la réduction du nombre de camions. Il est aussi prévu de favoriser les mobilités exploitant les petites lignes, aujourd'hui largement désaffectées, pour permettre un désenclavement à moindres frais.

Pascal UGHETTO estime que les notions d'innovation se limitent trop aux start-ups, alors même qu'elles n'aboutissent pas nécessairement à la création de produits ou services. Ainsi, comment identifier les projets d'innovation vraiment pertinents pour l'établissement ?

Frédéric BOURQUIN l'assure du contraire. Par exemple, l'innovation a permis à Eiffage de revoir profondément ses méthodes de travail.

FORMATION

10. Arbitrage Actions incitatives en pédagogie du 2nd semestre 2022 (AIP S2 2022)

Venceslas BIRI indique que la quasi-totalité de l'enveloppe du prochain semestre a été attribuée. La Commission spécialisée enseignement et professionnalisation (CSEP) s'est réunie le 30 mars dernier et propose de financer en totalité 20 projets, en partie 4 projets et de ne pas financer 2 projets.

Les 26 projets sont projetés en séance.

Corine MAITTE souhaite discuter plus en détail des projets et des critères d'attributions des financements, car certains demandent un encadrement enseignant. De plus, les pratiques diffèrent d'un département à l'autre, notamment sur le défraiement des heures d'accompagnement.

Venceslas BIRI indique qu'une révision des modalités de financement a été proposée en GT de la CSEP et une présentation est prévue dans un prochain CAC pour éviter tout effet de bord, sachant que seules les heures d'ingénierie pédagogiques en amont des projets pourront être financées

Myriam EVENNOU sollicite des précisions sur le projet Discord.

Venceslas BIRI répond que ce serveur de discussion a été utilisé pendant la pandémie. Il est prévu de renforcer le contrôle des secrétariats pédagogiques au niveau des informations partagées.

L'arbitrage des AIP du second semestre de l'année 2022 s'élevant à 84 368 euros est approuvé à l'unanimité, soit 63 « pour » des membres présents et représentés.

11. Evolution de l'offre de formation :

a) 2021/2022 : Demande d'ouverture d'une Certification universitaire "Cours de FLE en ligne pour débutant"

L'ouverture de cette CU est reportée à 2022/2023 faute de candidats. Le nombre d'heures est porté à 36h sur 12 semaines

Venceslas BIRI indique que le service des relations internationales souhaite créer une certification, en distanciel, adressée avant tout aux étudiants universitaires de l'alliance Pioneer. 2 rapporteurs en charge du dossier ont rendu des avis favorables et la fiche de soutenabilité du projet a été validée par la vice-présidence.

Enora LORCY suggère de renforcer l'enseignement du vocabulaire de la vie quotidienne pour aider les étudiants à se familiariser aux éléments de langage de la vie administrative et universitaire.

Venceslas BIRI assure qu'ils seront accompagnés en parallèle de cet enseignement, qui doit rester attractif sans se limiter à ce type de vocabulaire. La remarque sera néanmoins transmise au SRI.

La demande d'ouverture d'une Certification universitaire « Cours de FLE en ligne pour débutant » pour l'année universitaire 2022-2023 est approuvée à l'unanimité, soit 63 « pour » des membres présents et représentés.

b) 2022/2023 : Demande de fermeture du Diplôme universitaire Management des projets d'espaces de travail

Venceslas BIRI indique que ce DU a été monté il y a quelques années dans le cadre de notre collaboration avec le pôle de formation Environnement, Ville & Architecture (pôle EVA). Cette formation destinée aux architectes, maîtres d'œuvres, maîtres d'ouvrages, ... a accueilli une première promotion mais n'a pas reçu ensuite un nombre suffisant de candidatures pour ouvrir de nouveau. Beaucoup de raisons expliquent ceci et si la volonté de proposer une formation autour de la conception des espaces de travail existe toujours, nous estimons désormais qu'il faudrait partir sur une maquette complètement renouvelée pour tenir compte de l'évolution du contexte réglementaire, professionnel, technologique, ... Notre partenaire pôle EVA n'affiche plus ce D.U. et il nous semble cohérent de le retirer de l'offre de l'université également.

La demande de fermeture du Diplôme universitaire Management des projets d'espaces de travail pour l'année universitaire 2022-2023 est approuvée à l'unanimité, soit 63 « pour » des membres présents et représentés.

12. Règlement des études 2022/2023 :

- a) **Modalités de contrôle des connaissances (MCC) générales CU, DU, DAEU, L, LP, M**
- b) **Règlement des études générales des diplômés d'ingénieurs (REGDI)**
- c) **Modalités pédagogiques spéciales et contrat pédagogique**
- d) **Règlement des examens**
- e) **Règlement des jurys**

Ces points sont traités conjointement.

Venceslas BIRI indique que les modifications restent minimales pour les MCC. En particulier, le terme de compétences a été ajouté ainsi que la notion de MCC particulières des enseignements transversaux. De surcroît, la certification numérique PIX remplace désormais le C2I.

Pour ce qui est des modalités pédagogiques spéciales et du contrat pédagogique, un document a été ajouté concernant le dispositif de statut d'étudiant artiste de haut niveau.

Enora LORCY souhaite préciser le cas des étudiants ne pouvant réaliser d'examen dans de bonnes conditions, notamment ceux porteurs de handicap nécessitant des aménagements particuliers.

Venceslas BIRI rappelle que le responsable de formation doit s'assurer du bon déroulé des examens terminaux. Une précision sera apportée dans le document.

Enora LORCY relève une contradiction. La consultation de copie, qui se limite parfois à la vérification du nombre de points, doit s'opérer si possible avant la tenue des jurys. Or, il est indiqué qu'elle est impossible après la tenue des jurys.

Venceslas BIRI précise qu'il est possible de refaire un jury en cas d'erreur matérielle.

Enora LORCY souhaite préciser les possibilités de recours d'un étudiant qui se voit refuser un contrat pédagogique par le responsable de formation alors qu'il y a droit. De plus, le délai de réponse du responsable de formation devrait être limité dans le temps.

Venceslas BIRI adaptera le texte, en précisant un mois de délai.

Enora LORCY demande de supprimer les enseignements du jeudi après-midi pour tous les étudiants et pas seulement les sportifs de bon et haut niveau.

Venceslas BIRI n'est pas en mesure d'imposer ce point, mais peut le suggérer.

Mélika BEN SALEM propose de formaliser au règlement les attributs du responsable de la mention de formation plutôt que du responsable de formation, dans le cadre du RIPEC.

Venceslas BIRI remarque que le responsable de formation reste au plus près des étudiants.

Mélika BEN SALEM souligne que ce dernier ne bénéficie cependant pas de la prime fixe.

Venceslas BIRI ajoute qu'une réflexion est d'ailleurs en cours sur les périmètres des responsables de formation et de mention.

Par ailleurs, l'université souhaite étendre les MCC aux ingénieurs, *via* le règlement des études général des diplômés d'ingénieurs (REGDI) qui obéit aux mêmes règles que les MCC. L'intérêt consiste à disposer d'un cadre commun à l'ensemble des filières d'ingénieurs. Chaque école disposera d'un règlement spécifique, notamment sur l'assiduité et, comme ailleurs, les étudiants élus seront excusés lors des présences dans les instances. A noter également, les UE ne sont pas compensées dans ces filières.

Lionel DUTHEIL demande pourquoi le redoublement est impossible pour les apprentis.

Venceslas BIRI répond qu'ils ne peuvent formellement redoubler les années autres que celle de l'obtention du diplôme. Cependant, un passage peut être autorisé en année supérieure avec engagement de validation de l'année « en dette » pour ne pas rompre le contrat d'apprentissage.

Bernard LATORRE souhaite des détails sur l'assiduité.

Venceslas BIRI explique que la présence aux activités pédagogiques est obligatoire. Néanmoins, les règles d'assiduité peuvent être redéfinies dans les règlements spécifiques.

Après prise en compte des modifications demandées par la VP étudiantes et étudiants en séance, le règlement des études 2022-2023 est approuvé à l'unanimité, soit 63 « pour » des membres présents et représentés.

VIE ETUDIANTE

13. Plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante

Karine MAROT rappelle que le décret de création de l'établissement stipule que le parlement étudiant doit élaborer le schéma directeur pluriannuel en matière de vie étudiante ou PAQVE, à voter par le Conseil académique.

Un état des lieux des actions de vie étudiante sur l'ensemble de l'université donnera lieu à des propositions visant à améliorer les actions existantes et à en développer de nouvelles, selon une échéance de 5 ans.

Le périmètre thématique sera resserré autour de diverses thématiques : logement, transport, aides sociales, santé, handicap, sport, culture, vie associative, accueil des étudiants, etc. Il recoupe un large spectre de sujets comme les rythmes étudiants, la mobilité internationale, l'engagement, la valorisation des compétences, l'entrepreneuriat, le harcèlement, les discriminations et bizutages ainsi que le développement durable. A souligner que le plan inclut tous les étudiants, y compris les doctorants.

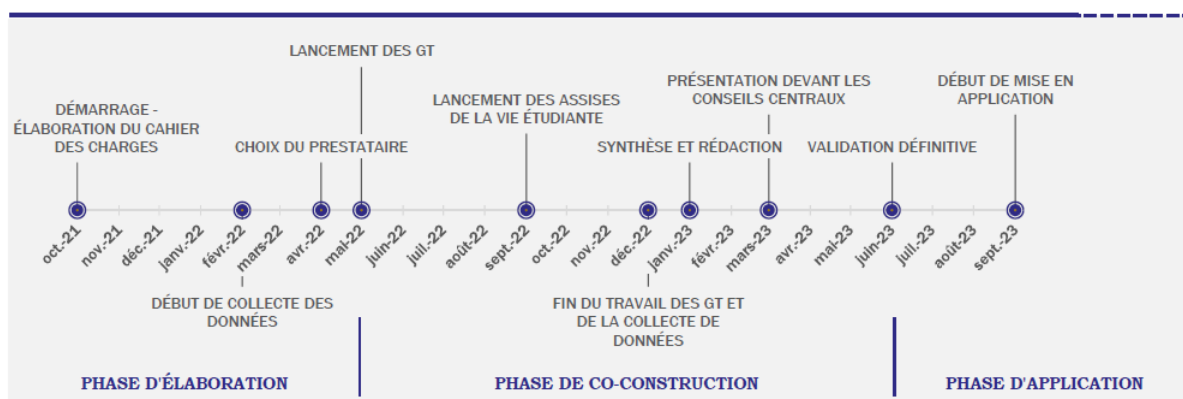
Le comité de pilotage sera composé d'Enora Lorcy, Inès Pasquier, Tanneguy Allaire, Roland Panzou, Aini Hannachi et/ou Philippe Demange, Sandra Vié, Karine Marot, Romain Gerland, Ferial Cherfaoui et Sandrine Witeska. Par ailleurs, le Crous de Créteil sera invité permanent en tant que partenaire privilégié, mais sa présence dépendra des thématiques abordées.

L'EPA Marne, la Communauté d'Agglomération et la commune de Champs-sur-Marne sont associés au projet mais pas au comité de pilotage. D'autres collectivités, au titre des autres campus que celui de Marne-la-Vallée, peuvent également être associés. Enfin, d'autres acteurs internes et externes pourront être invités autant que de besoin.

En termes de calendrier, les entretiens débiteront prochainement avec les personnes et services en charge des sujets. En parallèle, une enquête sera lancée en partenariat avec l'observatoire de l'université et des Focus Group seront organisés. Le temps fort concerne surtout la tenue des assises de la vie étudiante, dont les modalités restent à définir, sachant que le parlement étudiant devra valider chaque point d'étape.

Le prestataire Solutions Campus viendra en appui du comité de pilotage sur ces questions, pour un devis établi à 39 885 euros, entièrement financé par le MESRI dans le cadre du DSG.

La chronologie du projet est la suivante :



Enfin, un autre point fort concerne les élections étudiantes pour des mandats de 2 ans et demi, en espérant dépasser 3 % de participation aux votes.

Fériel GOULAMHOUSSEN estime que la précarité des étudiants n'est pas assez évoquée dans le PAQVE, alors que le Covid a mis en lumière certaines conditions de vie catastrophiques et que la précarisation empire.

En outre, il souhaite trancher la question du jeudi après-midi dédiée à des activités à l'université ou à d'autres activités. En effet, la vie des étudiants ne se place pas uniquement dans les cours, mais également dans leur vie de jeune adulte.

Karine MAROT reconnaît que les conditions d'enseignement et de vie étudiante ont particulièrement évolué en quelques décennies. L'observatoire de l'université va ainsi chercher à comptabiliser les étudiants qui exercent un emploi pour financer leurs études. Un autre point de vigilance concerne les étudiants étrangers dont la politique d'accueil nécessiterait d'être revue en profondeur.

14. Bilans des projets Bonus qualité enseignement (BOE) du 2nd semestre 2021

15. Mise à jour de la charte de l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants

Ces points ne sont pas abordés.

Aucune question diverse n'a été soumise par les participants.

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Président

Gilles ROUSSEL

